

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 { six mois 14
 { un an 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFITTE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 2 FÉVRIER 1869.

Bulletin politique.

L'Indépendance belge publie le texte de la déclaration dressée par la Conférence de Paris. D'après ce document, les puissances auraient approuvé les deux premiers points, de la déclaration du Gouvernement hellénique de ne pas s'opposer au rapatriement des insurgés Crétois, et sur le 4^e, de l'offre faite par la Grèce de déléguer aux tribunaux les auteurs des dommages causés aux sujets turcs. En terminant, les plénipotentiaires invitent la Grèce non seulement à satisfaire aux réclamations de la Porte, mais à la rassurer sur l'avenir, condition quelque peu difficile à accepter pour le Gouvernement hellénique.

On est toujours dans une grande perplexité au sujet de la réponse que fera le cabinet d'Athènes. Tandis que quelques journaux prétendent que l'invitation est si grande à Athènes que M. Deligannis aurait refusé de recevoir M. le comte Walewski, nouvelle dont un journal relève avec justesse l'invéraisemblance; la partie de la presse qui est ordinairement la mieux informée, tout en ne niant pas la gravité de la situation, se plait à croire que l'adhésion de la Grèce demeure l'issue la plus probable de cette crise.

Une nouvelle dont la gravité n'échappera à personne, nous arrive de Constantinople. M. Seward vient d'autoriser par dépêche le représentant des Etats-Unis près la Sublime-Porte à présenter ses bons offices en vue de favoriser les communications entre la Turquie et la Grèce, dans le cas d'une rupture entre les deux pays. Nous n'insisterons pas sur l'importance qu'aurait dans le conflit turco-grec une pareille offre de médiation; on ne sait que trop de quel côté penchent les sympathies du peuple américain, sympathies que la cession d'un port, d'une rade quelconque dans les eaux grecques pour servir de base à la marine américaine, changent en intervention directe. Toujours est-il curieux de signaler cette première tentative des Etats-Unis de se mêler des affaires de l'Europe.

La dernière séance des députés de Berlin a présenté un vif intérêt. Il s'agissait de la mise sous séquestre des biens de l'Electeur de Hesse. M. de Bismark a déclaré qu'il avait besoin d'argent, de beaucoup d'argent, pour « sur-elever » ceux qui conspirent contre la Prusse. « Il y a eu chez nous, a-t-il dit, un temps où la paix semblait menacée. La crise dont on nous faisait peut-être un épouvantail, s'est détendue par suite du changement de ministère dans les principautés danubiennes et par suite d'autres circonstances. Plus tard, il a été reconnu que la paix n'avait été menacée qu'à par suite de malentendus et des calomnies répandues contre le gouvernement prussien. Un gouvernement à le devoir de veiller au repos et à la sécurité de l'Etat et d'avoir les yeux ouverts sur toute agitation que les autres ne voient pas. Or, nous apercevons une agitation croissante des passions hostiles à la Prusse jointes à des menaces croissantes de guerre.

L'espionnage régnait à sa nature. Mais nous lui devons de pouvoir poursuivre ces reptiles jusque dans leurs trous pour chercher à les enlancer. Nous consacrerons cet argent non-seulement à l'espionnage mais aussi à d'autres buts éventuels. Notre tâche n'est pas facile. Que ceux qui nous critiquent essayent et

voient s'il est possible de toucher de la poix sans se souiller les doigts.

Le journal de Madrid, la *Epoca*, croit que l'idée de confier à un Directoire le pouvoir suprême est maintenant acceptée en Espagne. La forme républicaine triompherait ainsi dans les Corées; mais cette résolution serait moins le résultat, cela va sans dire, des convictions de la majorité des membres de la Constituante qui est monarchique en principe, qu'une sorte de compromis rendu nécessaire par la situation troublée de la Péninsule.

Un journal de Paris croit pouvoir annoncer que le triumvirat espagnol serait composé des généraux Prim et Serrano et de M. I' vero.

J. REBOLZ.

L'Exposition internationale de 1867 a donné un vif élan aux systèmes relatifs à la classe ouvrière. Les ouvriers eux-mêmes se sont engagés plus avant dans l'examen des questions qui les concernent. Des délégations prises dans leur sein ont été chargées de rapports sur les différentes branches de l'industrie; elles devaient en même temps produire les vœux de la classe ouvrière. Ces divers travaux sont faits avec soin et avec une remarquable entente de l'intérêt des ouvriers. Mais il est plus facile de voir le mal que de trouver le remède. En général, les ouvriers se plaignent de l'insuffisance du salaire. Dans les données actuelles de l'industrie, c'est là un problème insoluble. La concurrence tend à abaisser le salaire. C'est là le fait constant, universel. Personne ne songe à régler, à limiter la concurrence. Instinctivement, les ouvriers sentent que notre système industriel pêche par là. Mais ce n'est pas seulement la concurrence intérieure, c'est aussi la concurrence extérieure qui force les salaires à descendre. A la rigueur, les ouvriers pourraient s'organiser à l'intérieur. Ils n'ont aucune action à l'extérieur. Ils sont soumis à une lutte dont ils ne peuvent mesurer la portée ni prévoir les difficultés. Car le plus ou moins de valeur des objets fabriqués à l'étranger dépend de mille circonstances locales. Les frais de production ne sont pas les mêmes partout. La concurrence suppose un certain équilibre dans les frais généraux. C'est parce que les conditions sont égales, que la concurrence prend un air de loyauté. La lutte industrielle, possible entre Français, l'est-elle aussi aisément entre Français et Russes ou Anglais. L'industrie française prévoit différentes causes d'influence sur les prix en France. Elle ne saurait prévoir ce qui se passe à l'étranger. Cette incertitude arrête toute entreprise de longue haleine.

Par une conséquence naturelle des idées modernes, l'ouvrier est en concurrence contre l'ouvrier. On s'en plaint dans plusieurs corps d'état, et on est fort embarrassé. Car le principe de la libre concurrence est là. Et, d'un autre côté, les femmes travaillent à moindre salaire que l'homme, forceront le salaire des ouvriers à descendre. Et ceux-ci, qui ne peuvent se contenter du salaire de la femme pour vivre, verront de jour en jour empirer leur position. Comment empêcher cela? Le travail des femmes devient une nécessité, parce que les corporations ouvrières n'étant pas constituées, la famille de l'ouvrier est elle-même sans force, sans appui. Et que sont le plus souvent, à Paris, ces familles d'ouvriers? Hétons-nous de le dire, la mauvaise conduite n'est probablement plus grande dans la classe ouvrière que dans la classe bourgeoise; mais elle a des effets immédiats, visibles. Elle est une suite de cette libre concurrence qui, tendant sans cesse à compromettre l'avenir, concentre l'esprit dans le présent et dans les jouissances actuelles. L'ouvrier vit, au jour le jour; il attend des coalitions ou des révolutions l'amélioration de son sort.

Les femmes font concurrence à leurs maris. Les enfants entrent aussi dans cette lutte; ils sont sacrifiés pour un morceau de pain. Le législateur a vainement essayé de les protéger. Les lois sont mal exécutées ou fléchissent devant le prin-

cipe de la concurrence et de la « liberté du travail. » D'ailleurs, il vaut encore mieux pour un enfant travailler que de mourir de faim. Quel est l'intérêt des familles? Le législateur moderne ne connaît plus les questions d'intérêt que la société chrétienne tenait en si haut rang. Pourvu que quelques phrases banales continuent d'avoir cours, liberté de pensée, liberté du travail, libre concurrence, etc., le législateur se tient pour satisfait; il ne reculera devant aucun désastre. Périssent les colonies plutôt qu'un principe! Les ouvriers sont-ils bien logés, suffisamment nourris; l'excès ou les mauvaises conditions de travail n'altèrent-ils pas leur santé? C'est de cela qu'on se souciait autrefois. Le monopole des classes ouvrières n'avait pas d'autre origine ni d'autre justification.

L'illusion des ouvriers, c'est de croire qu'ils s'organiseront au nom de l'égalité. On a bien pu, par l'égalité, renverser toutes les anciennes garanties de la classe ouvrière fondées sur le privilège. Les privilèges ont disparu; d'autres conventions subsistent. L'inegalité de ne pas gagner ce qui est nécessaire pour vivre est plus qu'un abus ordinaire, quand il frappe une classe de plusieurs millions de Français. C'est un germe de révolution. Les ouvriers ne sont jadis dans la révolution qu'après la chute de toutes leurs institutions. Jusque là ils se montraient hostiles aux changements politiques, et il est vrai de dire qu'ils ont eu le sens politique à un plus haut degré que la royauté, la noblesse et la bourgeoisie. Nos lois n'assurent plus le sort des familles. Il y en a une raison bien simple, c'est qu'elles se mettent en dehors de la vérité religieuse. Les rapports des ouvriers ne mentionnent pas le repos du dimanche. Le repos n'est-il pas nécessaire au travail? Le travail perpétuel affaiblit les forces du travailleur et la production. N'est-il pour lui que le repos dominical, l'étranger nous dominera. Les causes politiques, morales, religieuses, concourent à diminuer, à stériliser la production industrielle. Et la sagesse de nos hommes d'Etat, rebelle aux leçons de l'expérience, se précipite uniquement d'aggraver cette situation. — Coquelle.

(Mondé).

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

La chambre de commerce de Rouen vient de recevoir une lettre de M. le ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics, au sujet des modifications de tarifs qui pourraient être introduites dans le traité de commerce conclu le 29 avril 1861 avec la Turquie, traité qui doit expirer en mars prochain. Le ministre demande à la chambre de commerce de Rouen, ainsi qu'aux chambres des autres villes, de lui faire connaître les points sur lesquels devront porter les modifications de tarifs lors du renouvellement du traité franco-turc.

Cette enquête préalable a une grande importance, bien qu'il ne s'agisse, en réalité, que d'un traité avec une puissance dont nous n'avons nullement à craindre la concurrence au point de vue industriel et commercial. En effet, la lettre de M. le ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics, constitue un excellent précédent. Ce qu'on fait pour le traité franco-turc se produira, nous l'espérons, pour le renouvellement des traités qui ont une bien plus grande importance, et de même que les chambres de commerce sont consultées sur les modifications de tarifs en ce qui concerne la Turquie, elles devront l'être en ce qui concerne l'Angleterre et les autres pays.

Avant de se prononcer sur ces graves problèmes, les chambres de commerce pourront elles-mêmes procéder à des enquêtes auprès des industriels et des négociants de leur circonscription, et leurs réponses seront ainsi la véritable expression des besoins de notre commerce et de notre industrie. Nous signalons donc, comme étant d'un très bon augure, la lettre adressée par M. Gressier aux chambres de commerce au sujet de la révision des tarifs du traité franco-turc. — G. Audemard.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Lundi, 1^{er} février.

Le *Journal officiel* exhorte le public à la patience. Il nous apprend ce matin ce que nous savions déjà, qu'un délai de huit jours avait été donné à la Grèce pour prendre une décision.

Outre le protocole et la lettre de M. de La Valette à M. Bulgaris, M. Walewski était porteur d'une lettre autographe de l'Empereur pour le roi George.

On est sans renseignements sur la crise ministérielle d'Athènes; mais on ne doute pas du dénouement pacifique de toute cette affaire.

En revanche, voilà qu'on tourne avec inquiétude les regards du côté de l'Allemagne. Le *Journal officiel* s'est dispensé de faire la moindre allusion à la séance du Parlement prussien du 29 janvier, dans laquelle M. de Bismarck a prononcé un discours très-violent à propos des princes déposés, et plein d'allusions à l'adresse de l'Autriche et de la France. On s'en est ému.

Le bruit court que M. de Bismarck est allé incognito à Saint-Petersbourg. Si le fait est vrai, il a une grande importance, et semblerait donner raison à ceux qui croient à une alliance offensive et défensive entre la Russie et la Prusse.

L'Empereur a donné de nombreuses audiences hier, il paraissait gai, ce qui a été fort remarqué.

C'est le 4 février que doivent être closes les listes électorales, d'après lesquelles auront lieu les opérations de scrutin pour les élections générales. J'entends dire à ce propos que le nombre des électeurs de la Seine aura éprouvé une augmentation considérable, et que par suite, la capitale aura droit à nommer un député de plus.

Vous trouverez dans l'*Indépendance belge* un document qui, d'après ce journal, serait le texte même du protocole de la conférence.

Cette semaine doit paraître au *Journal officiel* un décret nommant ou déplaçant plusieurs préfets. M. Boffinton, préfet du Gard, est nommé à Pau; c'est pour lui qu'avait été inventée cette expression de préfet à poigne. Il sera remplacé par M. Janvier de la Motte, ex-préfet de l'Eure, ce qui a fait dire à quelqu'un : le règne des préfets à poigne est passé, place aux préfets à pompes. Vous savez qu'on appelait M. Janvier de la Motte le père des pompiers.

Les exercices de la garde nationale mobile de la Seine doivent commencer au mois de mars. Les lieutenants et sous-lieutenants seront nommés avant la fin de ce mois.

C'est aujourd'hui que doit paraître le *Peuple*, le journal de M. Duvernois. Comme l'*Epoque* disparaît pour devenir hebdomadaire, le *Peuple* servira ses abonnés; ils ne doivent pas être bien nombreux.

En même temps, M. Robert Mitchell, renonçant à se mettre dans ses meubles, entre à la Patrie où il continuera la petite campagne libérale qu'il avait commencée dans le *Constitutionnel*, et qui n'était pas du goût de M. Rouler.

Le troisième journal à un sou qui doit paraître prochainement s'appellera la *Réforme*.

M. Dufaure, dans une lettre adressée à des électeurs toulonnais, déclare qu'il accepte la candidature des élections pour les prochaines élections.

M. Cucheval-Clarigny, l'honorable rédacteur en chef de la *Presse*, se présentera comme candidat indépendant à Boulogne, contre M. J. Pinart, le manufacturier. On assure qu'il a de grandes chances d'être élu.

Le *Gaulois* a été saisi à cause d'une comédie ou il mettait en scène une personne de la famille impériale. D'un autre côté, on me dit que le *Gaulois* s'est vu seulement retirer le droit de vente sur la voie publique.

La Bourse tout entière à la liquidation ne s'occupe pas du dehors; la hausse du

jour s'explique par la nécessité des rachats; les titres font défaut, et ce qu'on appelle la tension du départ a bien plus d'efficacité que la meilleure des nouvelles politiques.

La discussion sur les réunions publiques s'ouvre aujourd'hui au Corps législatif; on ne sait pas encore au juste quelle importance elle prendra; mais on prévoit des débats très-aiguës.

Il est intéressant de constater que la loi nouvelle a eu trois applications bien différentes. Dans les départements, les réunions ont eu un caractère à peu près exclusivement politique et électoral. Des députés ou des aspirants députés ont porté la parole, et il faut noter que les adversaires du gouvernement n'ont pas seul profité de la loi nouvelle. Des amis du gouvernement ont aussi organisé des réunions. Des deux côtés on s'agitait en vue des élections prochaines.

A Paris, il y a eu deux sortes de réunions, ayant cependant un caractère commun, c'est que les questions sociales en formaient le programme et que la politique n'était qu'indirectement abordée. Entre ces deux sortes de réunions il y a la différence que l'on connaît entre le faubourg Saint-Honoré et le faubourg Saint-Antoine, ou entre le boulevard et le quartier Moutetard; les uns sont gratuites, les autres sont frappées d'un droit d'entrée. Les réunions du Vieux-Chêne, de Ménilmontant, de Belleville, du Pré-aux-Clercs, de la Redoute (les jours d'entrée gratuite), ne ressemblent pas plus aux réunions de Valentino, du Grand Orient, de la Redoute (hier), que Bobino ressemble au Théâtre Français ou à l'Opéra. Dans les premières, on se bouscule, on fait tapage, on entend l'exposé de théories absurdes quand elles ne sont pas violentes et odieuses; on y blasphème contre Dieu et contre la société, et ceux qui prétendent instruire les autres ont à peine les premiers éléments de l'instruction, étrangers quelquefois aux premières notions de l'éducation. Dans les secondes, qui réunissent un public choisi on entend des orateurs comme Jules Favre, Laboulaye, Crémieux, dissertant sur les questions de morale, d'art et de littérature. La passion n'en est pas absente, mais on y trouve ce qui manque aux autres, la tenue et la liberté de la parole.

La Chambre aura donc à examiner deux applications bien différentes de la loi nouvelle. C'est M. de Benoist qui parle le premier.

M. Delecluze doit se constituer prisonnier aujourd'hui à Sainte-Pélagie.

Le siège du ministère public, à la septième Chambre appelée à juger les procès de délits dans les réunions publiques, est occupé par M. Caseaux. On a fait à ce sujet une remarque, c'est qu'il y a aussi un M. Caseaux, attaché à la rédaction du *Pays*. Le rapprochement est curieux; mais il n'y a peut-être aucun lien de parenté entre les deux homonymes.

Vous avez rendu compte de la réception bienveillante et courtoise faite par M. Gressier à la Chambre consultative des arts et de manufactures de Roubaix. Le fait est d'autant plus utile à signaler que les prédécesseurs de M. Gressier, M. de Forcade, aussi bien que M. Rouher, ne faisaient pas toujours aussi bon accueil aux réclamations des industriels. M. Gressier, au contraire, a volontiers reconnu que les plaintes des manufacturiers étaient fondées sur des souffrances incontestables; il s'est engagé à étudier à fond la question; il a dit aux délégués que l'industrie pouvait être assurée de son bon vouloir et de toute sa sollicitude.

Un journal annonce que Berthelot, engagé pour 40 jours, au théâtre du viceroi d'Egypte, au Caire, voyage compris, recevrait une indemnité de 20,000 fr. Il y a une erreur d'un zéro, sans doute.

CH. GAROT.